



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39
psbretagne@wanadoo.fr

Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 23 - 7 juin 2006

La recherche : un atout pour la Bretagne

« **Comment peut-on être chercheur en France aujourd'hui ?** » Telle est la question que n'ont pas manqué de se poser, le 9 mars dernier, les lecteurs du quotidien *La Tribune*. On pouvait notamment y lire qu'en 2004, 35 % des docteurs et des titulaires d'un DESS étaient au chômage, que **trois ans après une thèse deux tiers des étudiants ne sont pas encore intégrés dans le dispositif de la recherche publique**... Et la sentence tombait, brutale : « La France est, parmi les économies développées, le pays où la précarité de l'emploi scientifique est la plus forte. »

Suite au mouvement de grogne des chercheurs voici deux ans, **Jacques Chirac avait pourtant promis la promulgation rapide d'une ambitieuse loi sur la recherche**. Peu ou prou rassérénée, la communauté scientifique, de son côté, avait remis au gouvernement un ensemble de propositions entérinées à l'occasion d'Etats Généraux tenus à Grenoble en octobre 2004. Mais vint rapidement le temps des désillusions. D'abord l'élaboration du texte traîna en longueur, puis, subitement, le Premier ministre décida d'opérer dans l'urgence, contraignant les parlementaires à légiférer au pas de course, – la précipitation succédant à l'inertie...

La Loi d'orientation et de programmation de la recherche a été définitivement adoptée le 4 avril dernier, en dépit de l'opposition des groupes PS, PC et UDF. En l'occurrence, force est d'avouer que nous sommes loin de ce Plan Marshall de la recherche que d'aucuns nous avaient promis. Certes, les financements publics sont bien censés passer de 19,8 à 24 milliards d'€ en 2010, mais l'augmentation des crédits ne dépasse pas 4 % par an, ce qui, compte tenu de la croissance du PIB et de l'inflation, équivaut à une stagnation...

La philosophie du texte, à la fois autoritaire et libérale, pose également problème. Une telle loi conduira inmanquablement à aggraver la **précarité des jeunes chercheurs**, à légitimer la **concurrence généralisée** entre les organismes de recherche, les universités, leurs équipes et leurs personnels, à cautionner le **pilotage centralisé du secteur** par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), à favoriser une **concentration élitiste** dans quelques pôles dits d'excellence et sur quelques créneaux à rentabilité immédiate...

Les efforts consentis en 2006 par la Région dans ce domaine ne s'avèrent que plus nécessaires. Comme l'a justement souligné André Lespagnol, vice-président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, « **pour la Bretagne, la seule voie de salut, c'est le développement par la recherche** », et la valorisation de cette recherche au service de la société (*Le Télégramme*, 24 février 2006).



Quels principes guident-ils notre action en la matière ?

Ils sont au nombre de trois. D'abord, la Région se montre soucieuse de privilégier une démarche fondée sur la **transversalité et l'interdisciplinarité**. Ensuite, elle souhaite œuvrer en faveur d'une **reconnaissance accrue des sciences humaines et sociales**. Enfin, elle a pour objectif de **dépasser la distinction arbitraire entre recherches fondamentale et appliquée**, – que le texte de loi du Parlement, malheureusement, contribue à renforcer.

Comment la Région entend-elle développer sur son territoire une recherche de qualité ?

L'excellence de nos équipes de recherche repose pour une large part sur l'émergence ou la consolidation de **structures résultant de démarches scientifiques collectives** – capables, du même coup, de s'imposer comme chefs de file à l'échelle nationale ou européenne. A cet effet, la Région appuiera fortement certains réseaux comme Ouest Génopôle, le Cancéropôle Grand Ouest, la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, ou encore les groupements de compétence scientifique (Sciences de la Mer, STIC, Sciences de la Vie) qui constituent le socle des pôles de compétitivité.

Comment rendre la Bretagne encore plus attractive pour les chercheurs ?

Notre Région se situe parmi les premières en France pour le nombre d'emplois dans la recherche (12 800 en 2003). Elle entend préparer dès à présent le **renouvellement générationnel des effectifs et l'émergence de nouvelles compétences**, notamment par l'entremise d'une **généreuse politique d'allocations doctorales**. En 2005, notre collectivité en a attribué 92, contre seulement 48 en 2003 et 72 en 2004. Elles assurent aux doctorants qui en sont bénéficiaires un salaire pendant trois ans. **Cet important effort financier de la Région ne mobilise pas moins de 40 % des crédits alloués à sa politique de recherche !**

Soulignons en outre que notre institution portera dorénavant un intérêt tout particulier à l'insertion professionnelle future des doctorants en soutenant, par exemple, les Doctoriales organisées par les Ecoles Doctorales de Bretagne pour mettre en relation les Doctorants et les entreprises. Elle soutient enfin les projets relatifs à l'installation de chercheurs et d'équipes de recherche en Bretagne.

Comment l'institution régionale contribue-t-elle au rayonnement international des équipes bretonnes de recherche ?

La Région soutient résolument toute action visant à accroître la notoriété des chercheurs œuvrant sur son territoire et de leurs travaux au sein de la communauté scientifique européenne et internationale, et participe ainsi à l'ouverture de la Bretagne sur le monde. D'où, notamment, la décision de notre collectivité de relancer le **Prix Bretagne Jeune Chercheur**, qui récompense les travaux conduits par des docteurs de moins de 35 ans insérés dans des laboratoires bretons et spécialisés dans l'un des quatre domaines suivants : sciences de la vie et de l'environnement, sciences humaines et sociales, sciences et technologie de l'information et mathématiques. **En janvier 2006, le Conseil régional a ainsi remis à chacun des douze lauréats (six prix et six mentions) un chèque d'un montant de 6 000 €.**

Notre collectivité contribue aussi à la diffusion auprès du grand public des résultats des recherches menées dans la Région par le **soutien à l'édition des revues Sciences Ouest et Bretagnes**.

Quel rôle la Bretagne joue-t-elle dans la structuration de l'espace européen de la recherche ?

Elle entend s'y investir pleinement, en accompagnant les acteurs régionaux qui s'investissent dans le **Programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technologique (PCRDT)**. Les leviers dont elle dispose en la matière sont la **Mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne**, deux ingénieurs d'études implantés à l'Université de Rennes 1 et l'UBO et à la disposition de toutes les équipes pour le montage de dossiers en réponse aux appels d'offres européens et le **dispositif financier de Soutien aux Initiatives Européennes**, qu'elle approvisionne chaque année à hauteur de 250 000 €.

Enfin, le Conseil régional de Bretagne a décidé de s'investir pleinement dans un projet européen d'organisation publique de la recherche baptisé « **Arrgos 3 %** ». Lancé officiellement à Rennes le 22 février dernier, il réunit huit Régions de France, d'Allemagne, de Slovaquie, de Pologne, d'Angleterre et du Danemark, et vise à **promouvoir une hausse qualitative et quantitative des investissements de R&D dans les collectivités participantes**, par l'amélioration de leur système de gouvernance et la quête d'une meilleure articulation entre les politiques régionale, nationale et européenne dans ce domaine.

